

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 22 MAI 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 12 mai 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, GOURLAIN Mireille, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, PARIS Bruno représenté son suppléant ARNOUX Frédéric. BACHENET Claude donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie.

Absents non excusés : PELLISSIER Robert, MARROU Jehanne, SCARAFAGIO Stéphane.

RAPPORT N° 2025/136 : Mobilité douce : Aménagement d'un tronçon secteur Embrun/Clapière-Baratier – tranche 2

Vu les articles L.2124-2, L.2162-2 et R.2162-5 du Code de la Commande Publique ;

Vu le schéma cyclable réalisé en 2017 et revu pour partie en 2022 ;

Vu la délibération n°2022/238 du conseil communautaire du 12 décembre 2022 validant le plan de financement du projet ;

Vu la commission de marché du 22 mai 2025 ;

Considérant que les déplacements et la mobilité douce constituent l'un des axes majeurs du plan d'action pluriannuel de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, il est proposé de réaliser au printemps 2025 des travaux concernant le secteur Passerelle Embrun/Clapière-Baratier, afin de permettre de relier une partie des communes de la rive gauche de la Durance à l'axe longitudinal de la voie douce le long de la Durance et aux pôles d'activités économiques et touristique de la vallée.

Suite au lancement de la consultation en procédure adaptée, et après une première analyse des offres, une phase de précisions/négociation est en cours, il est ainsi proposé d'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés selon les lots et montants maximum ci-dessous.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les marchés suivants :

Lot 01 : Terrassement et réseaux :
Entreprise : ALLAMANNO
Montant : 50 406.88 € HT

Lot 02 : Revêtements :
Entreprise : COLAS
Montant : 106 158.75 € HT
Lot 03 : Signalisation :
Entreprise : ZIGZAG
Montant : 29 182 € HT

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses afférentes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD